



La nouvelle concubine de mon ex a t elle le droit d'intervenir

Par **meliade**, le **25/10/2009** à **10:13**

Bonjour, la concubine de mon ex-mari n'a de cesse d'intervenir dans nos affaires, j'entends par là qu'elle s'intervient en ce qui concerne la garde des enfants elle vient chercher les enfants se permet d'exiger des horaires ou diverses conditions et si ce n'est pas elle ce sont ses parents à elle. Elle intervient également dans nos affaires financières et m'indique toujours les démarches à faire de plus elle se montre très dure avec mes enfants (exemple: ma petite s'est retrouvée à la fin du week-end dernier avec la même culotte souillée dimanche soir alors qu'elle était partie du vendredi soir) (ceci n'est pas un incident unique malheureusement et ne sait comment prouver mes dires il n'y a que la parole de mes enfants) en a-t-elle le droit ou sinon quelles sont mes recours.

Par **jeetendra**, le **25/10/2009** à **11:04**

[fluo]CIDFF de LILLE[/fluo]
96, rue Nationale
59800 LILLE
Tél : 03 20 54 27 66
Fax : 03 20 54 27 37
cidf.lille59@wanadoo.fr
<http://cidff.lille.online.fr>
Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Bonjour, à vous lire vos enfants mineurs sont victimes de maltraitements par la concubine de votre ex-conjoint, c'est très grave, contactez l'Association cidff de Lille, le 119, ils pourront vous aider à sauver vos enfants de cette situation difficile, tenez bon, cordialement.

Par **meliade**, le **25/10/2009** à **11:08**

merci